

Ministry of Education

Special Education Policy
and Programs Branch
18th floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté
18^e étage, 900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2009: SB10

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendants et surintendantes de l'éducation de
l'enfance en difficulté

EXPÉDITEUR :

Barry Finlay
Directeur
Direction des politiques et des programmes de
l'éducation de l'enfance en difficulté

DATE :

le 27 mars 2009

OBJET :

Financement de l'éducation de l'enfance en
difficulté

J'aimerais tout d'abord reconnaître vos efforts et ceux de votre personnel pour améliorer la prestation de programmes et de services aux élèves qui ont des besoins spéciaux en éducation, ainsi que leur apprentissage et leurs résultats, et je vous en remercie. Vos efforts font une différence.

Le but de cette note de service est de clarifier les changements apportés à l'allocation du montant pour les besoins élevés de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2009-2010.

Ces deux dernières années, la baisse des effectifs des conseils scolaires de district a été stabilisée dans le cadre du financement du montant pour les besoins élevés et les conseils dont l'effectif a connu une hausse ont vu cette hausse reflétée dans le financement de leurs besoins élevés. En 2009-2010, cette méthode de stabilisation sera encore utilisée. Le coût approximatif de cette stratégie de stabilisation pour 2009-2010 s'élève à 38 millions de dollars. Si on ajoute la hausse projetée des autres volets de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, l'augmentation totale allouée à l'enfance en difficulté dans les SBE 2009-2010 est d'environ 49 millions de dollars.

Pour les SBE de 2009-2010, les conseils scolaires de district recevront 95 % du montant stabilisé de leurs besoins élevés et le solde de 5 %, soit environ 50 millions de dollars, sera alloué en fonction du nouveau montant des *Mesures de variabilité* qui comprend dix-

sept facteurs qui délimitent plus précisément les besoins élevés des élèves et la capacité du conseil à répondre à ces besoins. C'est la première étape du processus de délinéation des profils des conseils en fonction d'un ensemble de facteurs communs qui seront utilisés pour guider l'allocation de la totalité du montant pour les besoins élevés, ce qui garantira aux conseils la stabilité et la prévisibilité à l'avenir.

Les changements apportés à l'allocation de cette année sont progressifs et soutiennent une évolution de l'allocation du montant pour les besoins élevés, minimisant ainsi les répercussions sur la prestation des services par les conseils. Cette première étape de la transformation du processus du montant pour les besoins élevés recourt à des facteurs associés aux résultats des élèves dans les évaluations de l'OQRE et de l'accès à ces évaluations. Elle commence également à tenir compte des stratégies visant à combler l'écart (p. ex., le rendement des garçons), à répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les conseils plus petits et ceux des zones rurales, et des conseils qui ont des taux élevés de prévalence d'élèves ayant des besoins spéciaux en éducation.

Une utilisation plus efficace des données pour une prise de décisions éclairées correspond aux initiatives de la province et des conseils, mais elle crée un plus haut niveau de complexité pour le processus. Afin que le processus de financement reste transparent pour les conseils scolaires de district, les dix-sept facteurs utilisés pour calculer le montant des mesures de variabilité (5 %) et la pondération de ces facteurs, sont indiqués dans le Document technique sur le financement de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation poursuivra ses consultations auprès des intervenants au cours de l'année scolaire 2009-2010 tout en continuant la transformation du financement du montant pour les besoins élevés afin d'encourager un meilleur apprentissage et de favoriser des résultats équitables pour les élèves qui ont des besoins spéciaux en éducation.

Cordialement,



Barry Finlay

Directeur

Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté

c.c. Comités consultatifs pour l'éducation de l'enfance en difficulté.